



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Tronc commun**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme COLLOMP Katia **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- M. CARPENTIER Stéphane **Professeur EPS**

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| - M. BISSONNIER Dan | Professeur EPS |
| - M. GERMAIN Philippe | Maître de conférences |
| - M. GRISON Benoit | Maître de conférences |
| - M. JEMILI Emmanuel | Professeur EPS |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024
Par dérogation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Eric BLOND

Paule QU'LICHINI



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Tronc commun**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme COLLOMP Katia Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. CARPENTIER Stéphane Professeur EPS

Membres du jury :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| - M. DELALANDE Anthony | Maître de conférences |
| - M. JEMILI Emmanuel | Professeur EPS |
| - Mme LALO Elodie | Maîtresse de conférences |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure certifiée |
| - M. SAAD Elie | Professeur certifié |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Président de la Chambre de l'Administration

La Vice-Présidente de la Chambre de l'Administration
Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. MARCADET Aymeric Professeur EPS

Vice-Président du jury :

- M. GRISON Benoit Maître de conférences

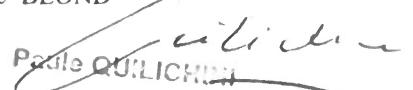
Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - M. GUIMARD Alexandre | Maître de conférences |
| - Mme. PATOUT Emmanuelle | Professeure EPS |
| - M. QUEVAL Nicolas | Professeur EPS |
| - M. ROBERT Etienne | Professeur EPS |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure certifiée |
| - M. SAAD Elie | Professeur certifié |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND


Paule QUILICHINI



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. GUIMARD Alexandre Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme SCHIANO LOMORIELLO Maitresse de Conférences
Sandrine

Membres du jury :

- M. BISSONNIER Dan	Professeur EPS
- M. MARCADET Aymeric	Professeur EPS
- Mme PATOUT Emmanuelle	Professeure EPS
- M. POUPLOT Nicolas	Professeur EPS
- M. QUEVAL Nicolas	Professeur EPS
- Mme TOSTAIN Sabrina	Professeure certifiée

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024
La Vice-Présidente
Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques :

DECIDE

Article 1 :

Le jury de la licence 2 STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. GUIMARD Alexandre Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme SCHIANO LOMORIELLO Maîtresse de Conférences
Sandrine

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - M. BISSONNIER Dan | Professeur EPS |
| - M. MARCADET Aymeric | Professeur EPS |
| - Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure EPS |
| - M. POUPLOT Nicolas | Professeur EPS |
| - M. QUEVAL Nicolas | Professeur EPS |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND

Pauline QUILLIERS



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 09 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **DEUG STAPS** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- PRIEUR Fabrice Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- GUIMARD Alexandre Maître de Conférences

Membres du jury :

- SCHIANO LOMORIELLO Sandrine	Maitresse de Conférences
- MARCADET Aymeric	Professeur EPS (PEPS)
- PATOUT Emmanuelle	Professeure EPS (PEPS)
- POUPLIT Nicolas	Professeur EPS (PEPS)
- QUEVAL Nicolas	Professeur EPS (PEPS)
- ROBERT Etienne	Professeur EPS (PEPS)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du DEUG mention, est constitué comme suit :

- | | | |
|----------|--------------------------|---|
| - | Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure EPS (PEPS) – responsable de la mention Education et Motricité (EM) |
| - | Mme LEFEVRES Laurence | Professeure certifiée (PRCE) – responsable de la mention Management du Sport (MS) |
| - | M. PRIEUR Fabrice | Professeur des Universités – Co responsable de la mention Activité Physique Adaptée–Santé |
| - | M. QUEVAL Nicolas | Professeur EPS (PEPS) – Co responsable de la mention Entrainement Sportif (ES) |
| - | M. GUIMARD Alexandre | Maître de conférences– Co responsable de la mention Entrainement Sportif |
| - | M. MARCADET Aymeric | Professeur EPS (PEPS) – Co responsable de la mention Activité Physique Adaptée - Santé |
| - | M. CARPENTIER Stéphane | Professeur EPS (PEPS) – Directeur des études de la L1 STAPS |
| - | M. JEMILI Emmanuel | Professeur EPS (PEPS) |
| - | M. POUPLIT Nicolas | Professeur EPS (PEPS) |
| - | M. ROBERT Etienne | Professeur EPS (PEPS) |
| - | Mme. COUTAN Isalys | Etudiant délégué L2 APAS |
| - | M. MALIGNON Florian | Etudiant délégué L2 EM |
| - | M. MORIN LORGEOT Arile | Etudiant délégué L2 MS |
| - | M. ASSE Valentin | Etudiant délégué L3 APAS |
| - | Mme ORDONEZ GOMEZ Océane | Etudiant délégué L3 EM |
| - | Mme BOUNINNEAU Léna | Etudiant délégué L3 ES |
| - | Mme NKOL BAYANAG Allan | Etudiant délégué L3 MS |
| - | M. DURIS Paul | Responsable des Licences |
| - | Mme MARTINEAU Clémence | Gestionnaire scolarité L2/L3 |
| - | Mme VENIENT Margaux | Gestionnaire scolarité L1 |
| - | Mme SCHMITT Valérie | Gestionnaire scolarité Bourges |
| - | Mme ALBERTONI Delphine | Secrétaire pédagogiques département STAPS |
| - | M. SCHOENY Alain | Maître de conférences |
| - | Mme SCHIANO-LOMORIELLO | Maîtresse de conférences |
| Sandrine | | Maîtresse de conférences |
| - | Mme PARET Karine | Professeur EPS (PEPS) |
| - | M. BISSONNIER Dan | Maîtresse de conférences |
| - | Mme RIETH Nathalie | Maîtresse de conférences |
| - | Mme LALO Elodie | Professeure certifiée |
| - | Mme GENTY Corinne | Professeure agrégée |
| - | Mme AUFFRET Aurélie | Professeur agrégé |
| - | M. NAVARD Romain | Maître de conférences |
| - | M. CHABOCHE José | Maître de conférences |
| - | M. GERMAIN Philippe | Cadre de rééducation |
| - | M. MARGUERAY Benoît | IA-IPR-EPS |
| - | Mme NEUMAN Sophie | Professeur EPS |
| - | Mme LAMBERT Isabelle | Responsable Régional de la Haute Performance (Bourges) |
| - | M. PICHARD Guillaume | Vacataire responsable spécialités Fitness STAPS |
| - | Mme PACHECO Axelle | Responsable animation sportive et jeunesse – Mairie d'Orléans |
| - | M. GHARZOULI Medhi | |

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Par l'égation du Professeur
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND


Pauline QUILLEREAU



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme PATOUT Emmanuelle Professeure EPS

Vice-Président du jury :

- M. PRIEUR Fabrice Professeur des Universités

Membres du jury :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| - Mme AUFRRET Aurélie | Professeure agrégée |
| - Mme GENTY Corinne | Professeure certifiée |
| - M. GUIMARD Alexandre | Maître de conférences |
| - Mme LALO Elodie | Maîtresse de conférences |
| - Mme RIETH Nathalie | Maîtresse de conférences |
| - M. ROBERT Etienne | Professeur EPS |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Président de l'Université

La Vice-Présidente Administrative

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 6 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| - Mme SCHIANO
LOMORIELLO Sandrine | Maîtresse de Conférences |
|--------------------------------------|--------------------------|

Vice-Président du jury :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Mme GENTY Corinne | Professeure certifiée |
|---------------------|-----------------------|

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| - Mme MIGUET Maud | Maîtresse de conférences |
| - M. NAVARD Romain | Professeur agrégé |
| - Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure EPS |
| - M. POUPLOT Nicolas | Professeur EPS |
| - M. PRIEUR Fabrice | Professeur des Universités |
| - Mme VILLEMAIN Aude | Maîtresse de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND

Paula QU'LICKINI



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé , mention Education et Motricité , Mention Entrainement Sportif , Mention Management du sport au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- PRIEUR Fabrice Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- GUIMARD Alexandre Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - SCHIANO LOMORIELLO Sandrine | Maîtresse de Conférences |
| - MARCADET Aymeric | Professeur EPS |
| - PATOUT Emmanuelle | Professeure EPS |
| - POUPLIT Nicolas | Professeur EPS |
| - QUEVAL Nicolas | Professeur EPS |
| - ROBERT Etienne | Professeur EPS |

Article 2 :

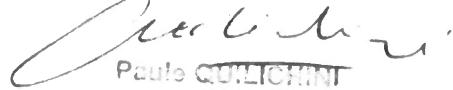
En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé , mention Education et Motricité , Mention Entrainement Sportif , Mention Management du sport, est constitué comme suit :

-	Mme PATOUT Emmanuelle	Professeure EPS – responsable de la mention Education et Motricité (EM)
-	Mme LEFEVRES Laurence	Professeur certifié – responsable de la mention Management du Sport (MS)
-	M. PRIEUR Fabrice	Professeur des Universités – Co responsable de la mention Activité Physique Adaptée-Santé
-	M. QUEVAL Nicolas	Professeur EPS- Co responsable de la mention Entrainement Sportif (ES)
-	M. GUIMARD Alexandre	Maître de conférences- Co responsable de la mention Entrainement Sportif
-	M. MARCADET Aymeric	Professeur EPS- Co responsable de la mention Activité Physique Adaptée - Santé
-	M. CARPENTIER Stéphane	Professeur EPS- Directeur des études de la L1 STAPS
-	M. JEMILI Emmanuel	Professeur EPS
-	M. POUPLOT Nicolas	Professeur EPS
-	M. ROBERT Etienne	Professeur EPS
-	Mme. COUTAN Isalys	Etudiant délégué L2 APAS
-	M. MALIGNON Florian	Etudiant délégué L2 EM
-	M. MORIN LORGEOT Arile	Etudiant délégué L2 MS
-	M. ASSE Valentin	Etudiant délégué L3 APAS
-	Mme ORDONEZ GOMEZ Océane	Etudiant délégué L3 EM
-	Mme BOUNINNEAU Léna	Etudiant délégué L3 ES
-	Mme NKOL BAYANAG Allan	Etudiant délégué L3 MS
-	M. DURIS Paul	Responsable des Licences
-	Mme MARTINEAU Clémence	Gestionnaire scolarité L2/L3
-	Mme VENIENT Margaux	Gestionnaire scolarité L1
-	Mme SCHMITT Valérie	Gestionnaire scolarité Bourges
-	Mme ALBERTONI Delphine	Secrétaire pédagogiques département STAPS
-	M. SCHOENY Alain	Maître de conférences
-	Mme SCHIANO-LOMORIELLO	Maîtresse de conférences
Sandrine		
-	Mme PARET Karine	Maîtresse de conférences
-	M. BISSONNIER Dan	Professeur EPS
-	Mme RIETH Nathalie	Maîtresse de conférences
-	Mme LALO Elodie	Maîtresse de conférences
-	Mme GENTY Corinne	Professeure certifiée
-	Mme AUFFRET Aurélie	Professeure agrégée
-	M. NAVARD Romain	Professeur agrégé
-	M. CHABOCHE José	Maître de conférences
-	M. GERMAIN Philippe	Maître de conférences
-	M. MARGUERAY Benoît	Cadre de rééducation
-	Mme NEUMAN Sophie	IA-IPR-EPS
-	Mme LAMBERT Isabelle	Professeur EPS
-	M. PICHARD Guillaume	Responsable Régional de la Haute Performance (Bourges)
-	Mme PACHECO Axelle	Vacataire responsable spécialités Fitness STAPS
-	M. GHARZOULI Medhi	Responsable animation sportive et jeunesse – Mairie d'Orléans

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Par délibération du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND

Paulo QUINTONI